

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Année	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Année	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sont restituées dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Janvier 1875.

Chronique générale.

La droite modérée s'est réunie rue Colbert, pour prendre une résolution sur l'attitude qu'elle garderait dans la discussion des lois constitutionnelles.

Après plusieurs discours échangés, elle a décidé de se maintenir sur le terrain où elle s'était placée dans sa réunion du 18 mai dernier, le lendemain de la crise ministérielle du 16, c'est-à-dire l'organisation des pouvoirs personnels du maréchal.

A la suite de la réunion Colbert, une réunion générale des groupes de la droite a eu lieu aux Réservoirs.

M. Chesnelong a pris la parole et a dit que, sans vouloir entrer dans le fond de la question pendante, il était bon de se demander cependant, dans le cas où les lois constitutionnelles seraient repoussées, quelle serait la situation des deux groupes de la droite, s'ils avaient émis des votes différents.

Il a fait ressortir la nécessité pour toute la droite de se trouver unie sur un terrain commun de conservation, et d'éviter, dans la discussion qui allait s'engager, ce qui pourrait irriter les débats et diviser des groupes qui peuvent varier d'opinion sur des questions de détail, mais qui sont unis dans un but commun et animés des mêmes sentiments.

M. de Kerdrel a pris la parole et a déclaré qu'aucun débat personnel ne serait engagé, et qu'on éviterait scrupuleusement tout ce qui pourrait irriter la discussion.

M. le marquis de Franclieu a déclaré qu'il partageait absolument les opinions émises sur ce point par ses honorables collègues.

La séance a été levée à la suite d'un échange de conversations amicales.

On demandait à un membre influent de la commission constitutionnelle pourquoi il ne présentait pas une proposition tendant à aplanir les difficultés que soulève la question de révision facultative ou obligatoire.

« Cette proposition serait inutile, répondit-il ; elle ne réunirait que 12 voix, 5 de gauche, 7 du centre droit, car le reste de la commission s'oppose au septennat impersonnel et à la République. »

M. Adnet est considéré comme un des chefs de la partie du centre droit qui se ralliera au groupe de l'appel au peuple le jour où il y aura scission dans le groupe auquel il appartient.

On prétend que M. Cazenove de Pradines avait eu l'intention de questionner le cabinet sur la non-formation du ministère et la prolongation de la crise. On ne sait pas si M. Cazenove persiste dans ce projet.

On annonce l'arrivée à Versailles de M. Fécaud, préfet des Hautes-Pyrénées, mandé par dépêche de M. le ministre de l'intérieur.

La commission d'enquête sur l'élection de la Nièvre s'est réunie de nouveau.

M. Cornélis de Witt a déclaré qu'il était aux ordres de la commission ; mais qu'il lui demandait d'ajourner sa déposition, afin de coordonner certains documents.

La commission a consenti à cet ajournement.

M. Léon Renault a demandé à être entendu lundi.

Divers membres se sont plaints de l'infidélité de certains comptes rendus, notamment de celui qui a été publié par le *Journal des Débats* sur la 2^e séance de la commission. Une note rectificative sera envoyée à ces journaux. Il a été décidé de garder désormais le secret.

L'élection de M. Cazeaux est toujours l'objet des commentaires.

Son succès est dû en partie aux efforts de MM. Magne et Fould, tout puissants dans le pays, et à l'appui de M. Adnet, qui a pu lui valoir 4,500 voix conservatrices.

Mais son succès est surtout dû à la pression que des intéressés ont exercée sur les petits fonctionnaires, en leur affirmant que le ministère de Broglie-Fourtou était un fait certain ; que le préfet, M. Ferrand, serait changé, et qu'ils auraient eux-mêmes à souffrir, s'ils ne se dévouaient à la candidature de M. Cazeaux.

Cette élection ne peut manquer de soulever de nombreuses protestations, et, si nous sommes bien informés, il se pourrait qu'elle ne fût pas validée.

Depuis leur victoire, les bonapartistes témoignent plus d'assurance que jamais.

L'un de leurs principaux chefs a déclaré qu'en cas d'élections générales, il comptait sur 250 sièges dans la nouvelle Assemblée avec le scrutin de liste, et 200 avec les listes d'arrondissement.

Le groupe de l'Appel au peuple compte encore sur la décomposition qui va frapper le centre droit.

Le centre droit, d'après l'avis d'une personnalité parlementaire, aura vécu à la deuxième lecture des lois constitutionnelles.

D'après les prévisions du même député, un bon tiers du centre droit, composé d'anciens fonctionnaires et de candidats officiels, passera au groupe de l'Appel au peuple, dont il formera la partie modérée.

Un autre tiers, composé de conservateurs indépendants, passera à la droite modérée.

Enfin le dernier tiers, au nombre de 60 membres environ, passera en partie à la droite, en partie au centre gauche.

On écrit du département des Hautes-Pyrénées :

Le télégraphe vous a déjà transmis les chiffres, mais il n'a pu vous transmettre encore les notes que je vous adresse sur le mouvement électoral dont nous venons d'être les témoins et dont je vous garantis la scrupuleuse exactitude.

L'élection Cazeaux n'est et ne saurait être considérée comme purement bonapartiste, cet élément n'y entre pas pour plus de la moitié ; le reste se compose de gens de toutes nuances de ce groupe que l'on est convenu d'appeler du nom de conservateur. Le journal officiel de M. Cazeaux, l'*Ere nouvelle*, en convient, et les principaux meneurs de l'élection sont des orléanistes.

Le département des Hautes-Pyrénées est avant tout anti-républicain. En y comprenant les ouvriers de l'arsenal de Tarbes, il n'y a peut-être pas 5,000 républicains. M. Brauhauban reconnaissait que sur les 12,000 voix qu'il obtint le 3 janvier, plus de la moitié étaient des suffrages anti-républicains de paysans votant pour l'homme ayant 100,000 francs de rente en biens dans le département. Or, M. Alicot, orléaniste de la veille, mais républicain du jour où le comte de Paris fit acte de Bourbon et de bon Français, M. Alicot s'est trouvé au second tour sous le protectorat de M. Thiers, de la *République française* et du *Rappel*. Une partie de ses électeurs se sont alors détachés de lui pour se reporter sur M. Cazeaux, tandis qu'il n'héritait que d'une partie, la plus accentuée sans doute, des électeurs de M. Brauhauban.

Le clergé, d'autre part, qui avait en général observé l'abstention lors du premier tour, paraît avoir voté pour M. Cazeaux au second scrutin.

Un singulier phénomène dans cette élection a été de voir un candidat patronné par M. Thiers, le *Rappel* et le *Moniteur de Lorraine*, être appuyé en même temps et avec une ardeur dévorante par l'administration du gouvernement de M. de MacMahon. Tout le monde se demandait et se demande encore si ce n'est point un rêve et si MM. Thiers, Gambetta et Vacquerie seraient devenus depuis peu les plus solides soutiens du maréchal.

Somme toute, l'empire ne peut seul réclamer le succès dans cette élection.

LA LOI DES CADRES.

A la question des pontonniers, celle des chasseurs, celle des tirailleurs algériens, a succédé celle de l'état-major général de l'armée.

Il s'agissait de savoir si le cadre de réserve serait conservé comme auparavant, et s'il y aurait des généraux maintenus sans limite d'âge.

Cette dernière disposition avait été supprimée dans le projet de loi ; au dernier moment, la commission a proposé de la rétablir, et voici sa nouvelle rédaction du dernier paragraphe de l'article 8 :

« Les dispositions des paragraphes 2 et 3 de l'article 5 de la loi du 4 août 1839 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Pourront être maintenus sans limite d'âge dans la première section du cadre de l'état-major général, en vertu d'un décret du Président de la République délibéré en conseil des ministres et inséré au *Bulletin des Lois*, et pourvus d'emplois en temps de paix jusqu'à l'âge de 70 ans, les généraux de division qui, munis de lettres de commandement, auront rendu des services éminents en exerçant avec distinction, devant l'ennemi, l'une des fonctions ci-après désignées :

1^o De commandant en chef d'une armée composée de plusieurs corps d'armée ;

2^o De commandant en chef d'un corps d'armée composé de plusieurs divisions de différentes armes ;

3^o De major-général, de commandant en chef de l'artillerie ou du génie dans une armée composée de plusieurs corps d'armée.

« Les généraux de division compris dans les catégories ci-dessus désignées, qui seront pourvus d'emplois en temps de paix, se-

ront comptés numériquement dans le cadre de la première section de l'état-major général ; ceux non pourvus d'emplois seront placés hors cadres. »

A cette disposition, M. Langlois a répondu par un amendement qui supprimait tout net le cadre de réserve et appliquait aux généraux la loi du 11 avril 1831 et celle du 19 mai 1834, sur les retraites, comme aux autres officiers.

M. Langlois est un orateur fantaisiste qui parle avec verve, sans trop s'occuper de la forme et souvent encore moins de la portée de ses propositions. Son amendement ne tendait à rien moins qu'à assimiler tous les généraux aux simples officiers, et à les mettre à la retraite comme les autres. C'était la suppression complète du cadre de réserve.

On sait bien que la faculté de maintenir sans limite d'âge les généraux qui ont commandé des corps d'armée peut prêter à des abus, à une époque où tant de généraux ont été pourvus de commandements transitoires pendant la dernière guerre. En les maintenant dans la première section de l'état-major général, on grève assez lourdement le budget et on encombre les cadres.

Mais, d'un autre côté, comme l'a fait observer le général Billot, on ne peut oublier des services réels et dévoués rendus à la patrie par des hommes qui, dans une lutte désespérée, n'ont pas hésité à offrir leur épée quand ils pouvaient rester chez eux. De plus, il est utile de conserver des généraux qui ont fait leurs preuves, et qui ont acquis dans une longue carrière l'expérience, la décision et le caractère si indispensables à un commandant en chef.

En restaurant le cadre de réserve, la commission a fait du reste de notables réformes. Ainsi, le maintien sans limite d'âge n'est plus un droit, c'est une faculté laissée au pouvoir exécutif qui en usera ou n'en usera pas, suivant les mérites et les services qu'il aura à récompenser.

Un général en chef n'a pas besoin, comme un simple officier ou même comme un général de division, d'avoir encore toute sa vigueur de corps, puisqu'il n'a pas à supporter les mêmes fatigues. S'il est bon chef et s'il a conservé ses facultés intellectuelles, il faut le garder. Que de fois n'a-t-on pas vu des généraux en chef rendre de grands services, même dans un âge assez avancé ! Si nous avons un Masséna de 75 ans, le mettrions-nous à la retraite ? Les Allemands ont conservé des généraux de 80 ans.

Nous avons eu sous la première République le maréchal de Luckner, qui commandait encore à 72 ans. Le maréchal de Saxe gagnait la bataille de Fontenoy, quoique la maladie l'obligeât à se faire porter en litière. Villars enfin commandait encore nos armées en Italie et remportait des victoires à 84 ans.

M. le général de Cissé a appuyé les justes observations du général Billot, et la Chambre lui a donné raison en maintenant le cadre de réserve. Disons encore une fois que le maintien sans limite d'âge étant désormais facultatif, c'est au pouvoir exécutif à ne l'accorder que lorsqu'il sera mérité. S'il y a des abus, on pourra toujours les empêcher en les signalant et en présentant les réclamations en temps utile.

Le reste de la séance a été consacré aux gardes du génie, que M. Marcel Barthe proposait d'appeler « officiers d'administration du génie. » M. Marcel Barthe a fait perdre une heure pour une simple question de mots ; et la discussion n'a présenté aucun intérêt.

Les articles suivants ont été votés jusqu'à l'article 27. La loi en contient 67.

L'éclectisme du ministre de la guerre en matière d'organisation militaire s'accroît de plus en plus au milieu des débats sur la loi des cadres qui se poursuivent à l'Assemblée.

La question la plus importante qui vient d'être résolue est celle de l'attribution de deux capitaines à chaque compagnie d'infanterie. Nous nous bornerons à faire remarquer que l'adoption de cette disposition multiplie le nombre des capitaines d'infanterie dans une proportion démesurée; telle est la première conséquence regrettable de l'adoption du bataillon à 4 compagnies. Dans la formation à six compagnies, chacune de celles-ci offrant un effectif sensiblement inférieur à celui qu'on obtient par le partage en quatre compagnies, on se serait, sans aucun doute, contenté d'un capitaine secondé par un lieutenant en premier; le nombre des capitaines se fût trouvé, par conséquent, maintenu à un chiffre raisonnable.

Le fameux quart d'heure de Rabelais va venir: il faudra payer tous ces cadres. Peut-être l'argent qu'on leur consacrerait eût-il été mieux employé à l'entretien de l'effectif en hommes de troupes...

Voici un extrait intéressant d'une correspondance:

« Nous ne savons ce qu'il faut penser de certaines rumeurs accréditées dans les couloirs au sujet d'une entrevue qui aurait eu lieu entre M. le comte de Paris et M. le duc d'Audiffret-Pasquier; mais, puisque tous les groupes s'occupent de cette entrevue, il est nécessaire d'en dire quelques mots. On raconte donc que jeudi dernier M. le comte de Paris aurait mandé M. le duc d'Audiffret-Pasquier, et, après avoir échangé de nombreuses réflexions avec l'honorable député sur la situation politique, l'aurait vivement engagé à se rallier au septennat impersonnel. Deux routes s'offrent au centre droit, aurait dit le comte de Paris: la route de la République et celle de l'Empire. Aller à l'Empire est impossible, il faut donc que mes amis se décident à chercher un abri dans le camp républicain. Une République provisoire ne doit pas nous effrayer; au bout de six ans, les populations seraient mûres pour la royauté constitutionnelle. N'hésitez donc pas à donner votre adhésion à l'impersonnel. »

Tel est le langage qu'aurait tenu le petit fils de Louis-Philippe, et c'est pour déferer à ses conseils que M. le duc d'Audiffret aurait prononcé les paroles qu'on connaît devant ses collègues du centre droit et de la droite.

Il nous semble impossible qu'un récit de cette nature ne soit pas l'objet d'une rectification quelconque. En attendant des éclaircissements qui nous paraissent absolument nécessaires, nous devons ajouter que nous avons une trop haute idée de M. le comte de Paris pour considérer comme authentique le langage que lui prêtent les novellistes du centre gauche. M. le comte de Paris a d'ailleurs montré qu'il était trop pénétré du sentiment de ses devoirs pour s'arroger un rôle que sa situation lui interdit.

Lié par sa démarche aussi honorable que spontanée du mois d'août 1873, M. le comte de Paris sait parfaitement qu'il ne lui est pas permis d'encourager un changement de front aussi contraire à nos principes que défavorable à notre cause.

Où irions-nous, si les représentants les plus éminents de la royauté héréditaire donnaient les premiers l'exemple de l'indiscipline? La démarche dont nous parlons tout à l'heure a été justement un témoignage de respect et une protestation d'obéissance; ne serait-ce pas s'infliger un singulier démenti que de pousser le centre droit vers le septennat impersonnel? Nous repoussons par conséquent, jusqu'à preuve du contraire, toutes les allégations injurieuses dont les membres du centre gauche se font complaisamment les organes. Il est impossible que M. le comte de Paris méconnaisse ses engagements et trahisse ses devoirs.

A propos du projet dont nous avons déjà parlé, de faire à Paris une exposition des

œuvres principales des musées de province, on écrit d'un département du centre:

« La mesure qu'on redoutait s'accomplit. Les villes se demandent entre elles ce qu'elles doivent faire, et sur les pressantes injonctions du ministre, quelques-unes déjà consentent à livrer leurs trésors.

On a consulté les conservateurs des musées pour la forme; pour la forme ont été consultées aussi les commissions municipales, disloquées presque partout par les dernières élections, et, malgré leurs avis défavorables, on a passé par-dessus les avis sages, et les incompétents sont les maîtres. Espérons encore qu'on fera des réserves en faveur des plus précieuses et des plus vieilles toiles. »

Etranger.

Le chargement du *Gustave* n'a jamais été confisqué. Il a toujours été à la disposition du capitaine de ce navire contre l'acquittement de certaines taxes spéciales.

La lecture des journaux étrangers suffit pour démontrer quels embarras diplomatiques causerait à M. de Bismarck une intervention armée sur les côtes d'Espagne.

Les carlistes ne sauraient trop la désirer. Elle attirerait certainement dans leurs rangs ceux des Espagnols (et ils sont nombreux) qui seront toujours prêts à sacrifier leurs préférences dynastiques à leur patriotisme.

A Berlin, on semble avoir compris les difficultés d'une pareille entreprise.

Nous lisons dans la *Republique française*:

« Il n'y aurait rien de surprenant à ce que l'Agence américaine ait été bien informée, et à ce que Bazaine ait honoré de sa présence « la réception générale destinée à célébrer officiellement la restauration de la royauté ». En effet, ce n'est un secret pour personne en Espagne que l'homme de Meiz a été activement mêlé aux basses intrigues qui ont abouti au pronunciamiento militaire des généraux alphonstistes. Pendant qu'il habitait près de Liège le château de M. de La Rousselière, il ne faisait nul mystère de ses sympathies pour la reine Isabelle et de ses projets.

Au moment où Bazaine est parti pour l'Espagne, plusieurs journaux français et belges ont annoncé qu'il avait l'intention de demander un commandement au général Serrano, mais les gens qui en Belgique l'avaient approché savaient fort bien qu'il se rendait à Madrid pour travailler à un pronunciamiento. On peut se rappeler que, le lendemain même de son évvasion, la *Liberté* a annoncé que l'ex-maréchal avait des vues sur l'Espagne. La *Liberté* ne se trompait pas. Du jour de sa condamnation, Bazaine a compté sur la monarchie espagnole pour se refaire une virginité. »

D'après l'*Opinion nationale*, on doit donc s'attendre à de graves événements dans la Navarre. Pampelune serait presque à bout de ressources alimentaires, d'après les nouvelles qui nous sont parvenues jusqu'à présent. Une dépêche assure que cette ville aurait encore pour quarante jours de vivres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que le deuxième tour de scrutin, pour l'élection des membres du Tribunal de commerce, pour l'élection de ceux de la Chambre de commerce et de la Chambre consultative, sera ouvert dimanche prochain, 24 de ce mois, à 9 heures du matin, au Palais-de-Justice de Saumur.

Nous pensons que les commerçants appelés à concourir à cette triple élection s'empresseront d'accomplir le mandat qui leur est conféré par la loi.

Le Tribunal de commerce de Saumur a surtout une importance qui n'est ignorée de personne. Nous pensons donc que les électeurs, en se présentant en grand nombre au scrutin de dimanche prochain, voudront ainsi donner à nos magistrats consulaires et aux membres des deux Chambres de commerce un nouveau témoignage d'estime et de sympathie dont ils n'ont jamais cessé d'être dignes.

ÉLECTIONS

A LA CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS.

Le scrutin ouvert dimanche dernier, 17 janvier 1875, pour le renouvellement de la Chambre de Commerce d'Angers, n'ayant pas donné de résultat, faute d'un nombre suffisant de votants, un second tour de scrutin aura lieu dimanche prochain, 24 janvier 1875, aux mêmes lieux et aux mêmes heures.

Candidats: MM. F. BESNARD, R. MARCHE-TEAU, E. THOREAU, membres sortants rééligibles.

TIRAGE AU SORT DE LA CLASSE 1874.

L'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1874, commenceront le 22 février prochain et s'effectueront, dans chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, aux lieux, jours et heures ci-après:

Montreuil-Bellay, lundi 22 février, à onze heures, à la mairie.

Doué, lundi 22 février, à trois heures, à la mairie.

Vihiers, mardi 23 février, à neuf heures, à la mairie.

Saumur (N.-E.), mercredi 24 février, à une heure, à la mairie.

Saumur (N.-O.), jeudi 25 février, à une heure, à la mairie.

Saumur (Sud), vendredi 26 février, à une heure, à la mairie.

Gennes, samedi 27 février, à neuf heures et demie, à la mairie.

CLOTURE DE LA CHASSE.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, la chasse à tir sera close, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, le dimanche 31 janvier courant, à la chute du jour.

La clôture de la chasse à courre, à cor et à cris, sans armes à feu, est fixée au dimanche 14 mars suivant, à la chute du jour.

La chasse du gibier d'eau dans les marais non desséchés, sur les étangs, fleuves et rivières, est autorisée jusqu'au jeudi 15 avril au soir, sous la condition que les chasseurs ne s'écarteront pas de plus de 40 mètres des berges ou francs bords.

Cette chasse est encore permise du 1^{er} au 31 juillet au soir, sous les mêmes conditions, mais seulement dans les marais non desséchés et sur les étangs.

Est également permise jusqu'au 15 avril, la chasse de l'alouette de l'espèce dite *Lulu*, mais uniquement au moyen de miroirs et de lacets à un crin.

A partir des époques ci-dessus désignées, et jusqu'à celle qui sera pour nous ultérieurement assignée par l'ouverture de la chasse, il est expressément défendu, sous les peines de droit, à toute personne alors même qu'elle serait munie d'un permis de chasse, de chasser de quelque manière que ce soit, si ce n'est dans les propriétés appartenant à une habitation et entourées d'une clôture continue, faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins.

Il est également interdit, pendant le même temps, de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter ou de colporter du gibier.

Ces prohibitions n'atteignent pas toutefois le gibier d'eau et les oiseaux de passage, dont la vente, le transport et le colportage sont licites pendant tout le temps qu'il est permis de les chasser.

Il est interdit de prendre, détruire ou mettre en vente les nids et les œufs d'oiseaux, autres que ceux des oiseaux de proie, à moins d'autorisations spéciales qui seraient accordées, s'il y a lieu, dans des intérêts scientifiques.

Il ne faut pas négliger d'aller, chacun à sa mairie, vérifier son inscription sur les listes électorales. Depuis le samedi 16 janvier s'est ouvert le délai de 20 jours pendant lequel doivent se produire les demandes en inscription ou en radiation; il prendra fin le 4 février, à minuit.

Nous rappelons aux électeurs qu'il existe deux listes électorales bien distinctes:

La première, comprenant les électeurs municipaux, dont une catégorie concerne les citoyens ayant droit à l'inscription d'office, et une autre les citoyens qui ne peuvent être inscrits qu'en faisant la demande et en justifiant d'une résidence de deux années consécutives dans la commune;

La seconde liste, comprenant les électeurs qui, ne justifiant pas de six mois de domicile, peuvent prendre part cependant aux élections des membres de l'Assemblée nationale et des Conseils généraux et d'arrondissement.

La vérification des listes ne doit être négligée par personne. Nous n'avons pas besoin d'insister: tous les électeurs comprennent combien il est important pour eux de bien vérifier s'ils sont inscrits et de se faire inscrire s'ils ne le sont pas.

Voici la liste des instituteurs, institutrices et directrices de salles d'asile de notre arrondissement qui ont obtenu des récompenses en 1874.

Médaille d'argent. — M^{me} Jouin (Félicité), institutrice communale à Montreuil-Bellay.

Médaille de bronze. — M. Viaud (André), instituteur public à Saint-Clément-des-Levées. — M^{me} Gastineau, sœur Saint-Marcel, institutrice communale à la Salle-de-Vihiers.

Mention honorable. — M^{me} Dupont (Augustine), institutrice communale au Vaudelnay. — M^{me} Allusse, sœur Saint-Alfred, directrice de salle d'asile-aux Rosiers.

Hauteur de la Loire à l'étiage du pont Cessart, à Saumur:

Hier soir (jeudi), à 5 heures..... 3^m 45

Aujourd'hui, à midi..... 3^m 55

LES FRÈRES DAVENPORT A SAUMUR.

Nous devons à notre zèle impresario, M. Marek, d'avoir possédé à Saumur les frères Davenport. Que le public ne s'est-il montré empressé à répondre à cette attention du directeur de notre scène! chacun y eût gagné. Les expériences ont été réellement fort intéressantes.

Les frères Davenport sont d'une prestesse étonnante, et leurs tours, qui surpassent tout ce que nous ont montré jusqu'ici les plus habiles prestidigitateurs, ont vivement intrigué les spectateurs.

Leur fameuse armoire, dont la construction éloigne toute idée de supercherie, est disposée sur des tréteaux. Elle a trois portes et contient trois sièges, solidement fixés, l'un au milieu, les deux autres aux extrémités. C'est à ces derniers que les frères se font attacher avec force nœuds, les mains liées derrière le dos, par deux des spectateurs. L'armoire se ferme; on l'ouvre un instant après, et les deux artistes apparaissent délivrés de leurs liens. De nouveau les portes sont closes, une minute s'écoule, MM. Davenport sont liés comme ils l'étaient précédemment.

Quand l'armoire est fermée, c'est un bruit de cloches, de guitares, de tambours de basque et de divers autres instruments de musique laissés près des deux frères; de temps en temps des mains apparaissent à une ouverture, pratiquée à la porte du milieu, des tambours de basque sont projetés dans la salle par cette même ouverture, tout cela comme si les deux frères n'avaient pas été attachés à leurs bancs et mis dans l'impossibilité de se mouvoir.

Deux des spectateurs ont successivement accepté de prendre place dans l'armoire, entre les deux frères. Ils s'étaient fait attacher une main sur le genou de l'un d'eux et l'autre sur l'épaule du second, afin de pouvoir bien constater quels seraient leurs mouvements. Aussitôt que l'armoire a été fermée, dans l'obscurité la plus complète, ils n'ont perçu aucun mouvement dans leurs membres; mais la musique se faisait entendre, une main mystérieuse agitait tous les instruments renfermés avec eux, et promenait même un archet sur leur nez en guise de violon.

Les expériences se font avec une telle rapidité qu'on ne peut admettre que les frères Davenport aient le temps de se détacher. Un battant est à peine fermé en effet que déjà tambours de basques, sonnettes, chapeau voltigent par la troisième porte encore entrouverte.

Un Angevin, M. Bué, qui a été acteur dans les expériences faites par les frères Davenport à l'hôtel de Londres, à Angers, explique ainsi l'épreuve au moyen de la farine, épreuve qui a également été renouvelée à Saumur:

« Enfin, pour montrer qu'ils restent complètement étrangers à tout ce qui se passe autour d'eux et pour qu'on ne soupçonne pas qu'ils peuvent défaire et resserrer leurs liens

ce qui du reste est complètement impossible dans les quelques secondes qui séparent à peine les bruits entendus de l'ouverture des battants de l'armoire), les deux frères se font verser dans les mains, toujours étroitement liées, une cuillerée de farine.

Les portes fermées, le vacarme recommence de plus belle, et des mains sans traces de farine, la paume en avant, apparaissent à la lucarne. Quand on rouvre les portes, les deux *medium* représentent les mains fermées contenant toujours la farine qu'on y avait mise, et l'on peut constater qu'aucune trace de farine répandue n'existe, soit dans l'armoire, soit sur leurs effets, soit enfin sur les objets qui ont été mis en mouvement.

Voilà, selon nous, une des épreuves les plus sérieuses de la soirée.

M. Bué rend compte ensuite de la part qu'il a prise aux exercices des deux frères :

Pendant le cours des expériences, il nous a été donné de nous asseoir sur le banc du fond entre les deux *medium*; on nous a renfermé avec eux, notre main droite appuyée sur l'épaule de l'un, notre main gauche sur les genoux de l'autre.

Aussitôt l'obscurité produite, tous les instruments se sont mis en mouvement; la guitare et le tambour voltigeaient au-dessus de notre tête, l'archet du violon nous frôlait la figure, des mains légères et rapides couraient sur nous; l'une de ces mains fort indisciplinée alla jusqu'à tirer notre montre de notre poche et la remit en place.

C'est en vain que nous cherchions à percer les ténèbres qui nous entouraient; mais nous pouvons affirmer qu'appuyé comme nous l'étions sur les *medium*, il est impossible qu'ils aient pu faire un mouvement sans que nous l'ayons senti; il est certain pour nous qu'ils n'ont pas bougé. Quelles étaient donc les forces mystérieuses qui produisaient ce mouvement?

Les frères Davenport, comme on le prétend, sont-ils d'adroits prestidigitateurs, ou bien ont-ils recours à quelque maléfice surnaturel?

Où plutôt, tous les effets si inexplicables qu'ils produisent ne sont-ils pas tout bonnement l'expression d'une des forces vives de la nature?

Chi lo sa!

Nous avons déjà parlé, il y a quelque temps, de l'arrestation des auteurs des nombreux vols commis dans différentes églises des départements de la Sarthe et de l'Orne. Ces deux malfaiteurs viennent de s'échapper de la prison d'Alençon.

Le *Courrier de l'Ouest* raconte ainsi cette évasion :

Une évasion audacieuse a eu lieu dans la nuit du samedi au dimanche à la prison d'Alençon.

Le nommé Soret, condamné récemment aux travaux forcés à perpétuité pour crime d'incendie, et le nommé Mézières, cordonnier, rue de Sarthe, inculpé dans les vols sacrilèges dont l'instruction se poursuit actuellement, se trouvaient enfermés dans la même cellule, lorsque dimanche matin le gardien s'aperçut de leur disparition. Aucune trace d'effraction ne fut remarquée tout d'abord, mais bientôt, dans le jardin des Sœurs, on remarqua des vestiges qui ne laissèrent aucun doute sur le point par où Soret et Mézières avaient réussi à quitter la prison.

La porte de leur cellule était surmontée d'un petit grillage qu'il était facile d'ouvrir du dedans avec un outil. Munis, on le suppose, d'un instrument quelconque ou d'une fausse clef, ils sont parvenus, après avoir fait glisser le grillage dans sa rainure, à ouvrir la serrure, et ils se sont trouvés dans le corridor. Ils sont descendus alors, ouvrant par le même procédé la porte du préau et celle du jardin des Sœurs qui y touche. Une fois là, ils ont essayé à l'aide des chaises du jardin à escalader la muraille.

Ne pouvant y parvenir, ils se sont hissés sur un sapin distant du mur de quelques centimètres seulement, et se sont élançés de là sur la crête. Ils se sont laissés glisser ensuite de l'autre côté sur la petite bande de terrain qui borde la Briante, et ont pris terre, d'après les suppositions, auprès du pont des Promenades.

La gendarmerie, prévenue aussitôt, a été lancée dans toutes les directions à la recherche de ces deux dangereux malfaiteurs, mais jusqu'à présent toutes les investigations sont restées sans résultat.

Nous lisons dans l'*Union de la Sarthe* :

L'édile radical dont nous avons raconté le récent et triste scandale bachique, vient, nous assure-t-on, de donner sa démission de membre du Conseil municipal du Mans.

Le *Courrier de Saint-Nazaire* raconte qu'on vient de mettre la main sur une association de jeunes malfaiteurs qui s'appelaient la bande noire.

Cette association avait un général de quatorze ans, un colonel de onze ans, ainsi de suite, dans tous les grades, et toujours dans les mêmes âges. Le chef qui dirige la bande a vingt-six ans. Une partie de ces petits affiliés portent des noms de guerre : Ecureuil, Belette, Boule-Dogue, Gueule-de-Brochet, etc.

Jeudi dernier, M. Jagu, brigadier de police, fut prévenu qu'un vol d'objets divers, estimé 440 francs environ, avait été commis au préjudice de la veuve Colliou, marchande, rue des Caboteurs. Il ne tarda pas à découvrir et à arrêter les jeunes malfaiteurs, qui étaient au nombre de treize.

On trouva en leur possession une grande quantité de foulards de soie, bas, chaussures, cravates, ceintures de laine, etc., du cuivre et du plomb provenant partie du bassin de Penhouët, partie de la Compagnie générale transatlantique.

On annonce la mort, à Gênes, le 28 décembre, de M. Victor de Courmaceul, ancien imprimeur à Nantes, juge de paix en 1848 dans la Loire-Inférieure, ancien rédacteur, à Nice, du journal *l'Avenir de la Province*, du *Journal de Nice* et de la *Situation*.

ALLUMETTES CHIMIQUES.

La commission du budget a adopté à l'unanimité moins deux voix le projet de M. Wolowski, aux termes duquel la Compagnie concessionnaire du monopole des allumettes autorise les négociants en allumettes à écouler, malgré la loi du monopole, le stock de marchandises contenu dans leurs magasins.

A titre de compensation, l'Etat accorderait à la Compagnie une somme de 700,000 fr. destinée à construire deux usines, l'une à Bordeaux, l'autre à Grenoble.

De bonnes allumettes, S. V. P. : c'est là le principal!

Faits divers.

On écrit de Chambéry :

Des dégâts considérables sont causés ici par une inondation qui s'est étendue dès minuit à toute la partie nord de la ville de Chambéry, et qui dure encore.

Les eaux se sont élevées à 4 mètres 50 de hauteur dans les rues d'Italie, de la Croix-d'Or, de la Juiverie, des Prisons et place Saint-Léger. L'Albanne et la Leyse ont débordé aux ponts de la Garatte et des Carmes. On ne connaît pas jusqu'à présent d'accidents graves.

Le Rhône a envahi tous les terrains qui s'étendent jusqu'à la voie du chemin de fer Saint-Etienne. On n'aperçoit qu'une immense nappe d'eau de laquelle émergent quelques têtes hérissees de saules secoués par le courant.

Lorsque lundi nous passions sur cette ligne, nous voyions les paysans cultivant leur jardin, ramant les choux, et mardi matin, sur la place où travaillaient ces braves gens, un bon mètre d'eau couvrait leurs légumes.

Il y a en France :

44,720 médecins,

5,485 officiers de santé,

5,585 pharmaciens ;

soit 22,490 personnes obligées par état de donner des soins à la santé publique et de guérir l'humanité de ses infirmités.

Tous les départements ne sont pas également partagés. La Seine possède à elle seule, sur 2,450,000 habitants, 4,874 médecins et 270 officiers de santé, ce qui constitue environ une clientèle de 4,000 personnes par chaque praticien diplômé.

Le plus peuplé de nos départements, le Nord, ne possède que 4 médecins par 2,000 habitants; les Bouches-du-Rhône en ont 4 sur 4,998; les Côtes-du-Nord n'en comptent 4 que par 7,820 habitants, et le Morbihan 4 sur 40,576.

Une correspondance de Moscou nous donne des détails émouvants sur un accident arrivé dans les coulisses du Grand-Théâtre, et qui rappelle la fin terrible d'Emma Livry, brûlée vive pendant une représentation à l'Opéra :

On jouait le ballet *Kotchek*; pendant l'entr'acte qui précède le 3^e acte, un employé nommé Kotchetkow, portant dans la loge des danseuses des costumes en tarlatane, passa assez près d'un bec de gaz pour que l'étoffe s'enflammât. Effrayé des conséquences de sa maladresse, l'employé ouvrit la première loge qui se trouva devant lui et y lança les vêtements en feu.

Or, dans cette loge se trouvaient deux danseuses, M^{lles} Claudie Sytchew, âgée de 49 ans, et Lioubow Andréiew, âgée de 24 ans. Elles se tenaient devant une glace et achevaient leur toilette. Les costumes enflammés lancés par Kotchetkow atteignirent M^{lles} Sytchew, dont la robe légère prit immédiatement feu. M^{lles} Andréiew s'élança au secours de sa camarade, mais sa robe eut le même sort. Les deux danseuses, folles de terreur, se mirent à pousser des cris qui furent entendus par la ballerine M^{lle} Grinew, qui passait en ce moment devant la loge des deux malheureuses. M^{lle} Grinew essaya d'éteindre la robe de M^{lles} Sytchew, mais son costume s'enflamma comme les autres. La ballerine courut à la porte de sortie, se saisit de la pelisse du gardien, s'en enveloppa et se jeta dans une voiture du théâtre, en se faisant conduire chez une de ses parentes, au quartier Strétsensky.

M^{lles} Andréiew et Sytchew recurent les premiers soins du médecin du théâtre. Les blessures des trois danseuses sont très-graves; l'état de M^{lles} Grinew et Andréiew inspire surtout de vives inquiétudes.

On écrit de la Nouvelle-Zélande au *Moniteur de la Flotte* :

Le transport *la Vire*, étant venu pour relier les observations faites par la mission envoyée à Campbell pour le passage de Vénus avec celles des missions anglaises établies à Christchurch et à Port Bluff, a visité différents ports de cette île, et entre autres Akaroa.

Dans ce dernier point, ce bâtiment a rencontré quelques Français provenant de l'émigration de 1842. Des soixante familles qui débarquèrent alors en Nouvelle-Zélande, il n'en reste que sept ayant bien réussi et vivant en parfait accord avec la population anglaise.

Tous les chefs de ces familles résidant au village vinrent à bord de la *Vire*, aussitôt le navire mouillé, pour souhaiter la bienvenue. Aujourd'hui ce sont tous des vieillards, et bientôt il ne restera plus trace de cette petite colonie, car les enfants établis dans le pays se sont fait naturaliser Anglais.

Cependant tous ces braves gens ont conservé pour la France un bien vif sentiment d'amour, mais depuis vingt-huit ans ils n'avaient pas vu flotter les couleurs françaises et se croyaient complètement abandonnés. La présence d'un bâtiment de guerre dans le port a été une immense joie pour eux. Tout le village s'était pavoisé aux couleurs françaises et anglaises en signe de reconnaissance.

Le capitaine de la *Vire* a dû céder aux instances répétées des habitants et rester au mouillage un jour de plus qu'il ne le voulait. Il en profita pour répondre aux politesses dont la *Vire* avait été comblée pendant son bien court séjour dans le pays, en offrant à bord une petite fête à tous les habitants.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 24 janvier, 3 h. 1/2.

La droite modérée s'est réunie aujourd'hui à Versailles, à 4 heures, et a pris la résolution suivante :

Plusieurs journaux, dans un but facile à comprendre, représentent la droite modérée comme se refusant à organiser les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

Cette assertion est complètement erronée. Le 18 mai dernier, au lendemain de la chute du ministère du duc de Broglie, la réunion Colbert publiait une déclaration conçue dans les termes suivants :

« Sans se laisser ébranler par les difficultés de l'heure actuelle, décidée à poursuivre la tâche à laquelle elle s'est vouée, estimant qu'une dissolution prématurée de l'Assemblée exposerait la France aux plus grands périls, la réunion

est résolue, aujourd'hui comme hier, à exécuter la loi du 20 novembre et à organiser loyalement dans l'esprit de cette loi le pouvoir confié pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon.

Elle avait trouvé, dans l'exposé des motifs du projet de loi sur la seconde Chambre, l'expression d'une patriotique sollicitude pour le présent et de légitimes réserves pour l'avenir.

Elle ne se séparera pas de cette double préoccupation dans l'étude du projet de loi.

Appelée, dans sa séance d'hier, à examiner l'attitude qu'elle devait prendre dans la discussion qui va s'ouvrir, la réunion Colbert a décidé qu'elle n'avait rien à changer à ses précédentes déclarations.

La discussion sur les lois constitutionnelles est engagée à la Chambre.

M. de Ventavon, rapporteur de la commission, prend la parole et expose l'économie générale du projet soumis à la Chambre.

Il dit l'origine, l'importance et l'urgence.

N'ayant pu faire la monarchie, il a fallu la remplacer, telle est l'origine du projet de loi en discussion.

La séance continue.

De nombreux bruits circulent dans les couloirs sur la crise ministérielle.

La combinaison dont ferait partie M. de Broglie paraît, selon des avis autorisés, définitivement abandonnée.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier semble encore aujourd'hui avoir le plus de chances.

Tous ses amis l'engagent, pour faciliter son entrée au ministère, à ne pas prendre la parole dans la discussion des lois constitutionnelles, surtout depuis que la droite modérée s'est prononcée contre l'organisation du septennat impersonnel.

On espère par le silence du duc d'Audiffret-Pasquier éviter la dislocation du centre droit.

M. le duc de Broglie n'a pas abandonné l'espoir de rentrer aux affaires.

Il tente de nombreux efforts auprès des divers groupes de la droite et du centre droit pour reconstituer une majorité qu'il pourrait diriger.

Il leur fait de nombreuses promesses et leur donne des espérances de toutes sortes. Il essaye de persuader à la droite qu'il ne demande qu'une Chambre haute incolore, sans portée politique, et qui ne serait qu'un pouvoir modérateur utile à la défense des idées conservatrices.

Il laisse entrevoir au centre droit la possibilité de la présidence de M. le duc d'Aumale.

Avec cette combinaison, M. le duc de Broglie compte sur le concours de la droite modérée.

On dit que le maréchal ne serait pas contraire à ces tentatives.

Les opinions les plus diverses circulent sur les dispositions du maréchal.

Des personnes autorisées disent, et cependant nous le répétons sous toutes réserves, que le maréchal, qui a horreur de la République, donnerait sa démission si les groupes conservateurs se désagrégeaient, et si la majorité se formait à gauche.

On parle beaucoup d'un emprunt de 75 millions qui serait fait par l'ex-impératrice des Français.

On cite aussi des paroles graves, relativement à ce qui pourrait arriver en cas du rejet des lois constitutionnelles ou de la démission du maréchal, prononcées par un membre du centre droit et un ami de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

M. Raoul Duval a eu une entrevue avec M. Thiers.

Tous deux sont d'accord sur la nécessité de demander la dissolution dans le cas où la Chambre ne pourrait rien constituer.

La comtesse de Paris est heureusement accouchée d'un fils ce matin. La mère et l'enfant vont bien.

La souscription publique au nouvel emprunt de Paris est fixée au 5 et 6 février.

Santander, 20 janvier.

La flottille espagnole bombardera probablement Zarauz demain.

Pour les articles non signés : P. GOERT.

Salle de la Mairie.

Dimanche 31 janvier 1875, à huit heures du soir,

CONCERT

Donné aux Souscripteurs

par la

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS

Avec le concours de

PLUSIEURS ARTISTES et AMATEURS de la VILLE.

Prochainement, nous donnerons le programme de ce concert.

Les personnes qui désirent souscrire sont priées de se présenter au bureau de l'Echo Saumurois.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 25 janvier 1875,

MARTHA

OU LE MARCHÉ DE RICHEMOND

Opéra en quatre actes et six tableaux, musique de Flotow.

Les principaux rôles seront tenus par MM. Géraizer, Chevalier, Dorlin, M^{mes} Bureau, Martelli et Savenay.

Au troisième acte, M. Géraizer chantera la ro-

mance de l'Ame en peine, ajouté par l'auteur à la partition de Martha.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 102^e fascicule, TEN à THE, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge,

haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castillestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'Asthme avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — " — " — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — " — du soir.
5 — 35 — " — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — " — (s'arrête à Angers) omnibus.
9 — 01 — " — solr, omnibus.
1 — 33 — " — solr, omnibus.
4 — 12 — " — express.
7 — 27 — " — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — " — omnibus.
9 — 50 — " — express.
12 — 38 — " — solr, omnibus.
4 — 44 — " — solr, omnibus.
10 — 28 — " — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 JANVIER 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	61 85	» 05	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	700	» 2 50	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	491 25	1 25	» »
4 1/2 % jouiss. mars.	91	» »	» 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	307 50	» »	20	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	67 6 25	» »	» »
4 % jouissance 22 septembre.	78	» »	» »	Crédit foncier d'Autriche.	547 50	» »	17 50	Société autrichienne, j. janv.	63 6 25	» »	1 25
5 % Emprunt 1871.	100 05	» »	» 65	Crédit foncier d'Autriche.	340	» »	» »	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	100 05	» »	» 65	Charentes, 400 fr. p. j. août.	520	» 3 75	» »	Orléans.	290 25	» »	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	221 50	» »	» 50	Est, jouissance nov.	582 40	» 1 25	» 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	291 25	» »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	455	» 5	» »	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	838 75	» 1 25	» 25	Est.	288	» »	» »
— 1865, 4 % t. payé.	478	» 1 75	» »	Midi, jouissance juillet.	1100	» 50	» »	Nord.	297 25	» »	» »
— 1869, 3 % t. payé.	310	» 1 75	» »	Nord, jouissance juillet.	887 50	1 25	» »	Ouest.	288 75	» »	» »
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	273	» 3	» »	Orléans, jouissance octobre.	578 75	» 1 25	» 25	Midi.	292 50	» »	» »
Banque de France, j. juillet.	3825	» »	» »	Ouest, jouissance juillet, 65.	5	» »	» »	Deux-Charentes.	272	» »	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	365	» »	» »	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	60	» »	» »	Vendée.	246	» »	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	» »	» 50	Compagnie parisienne du Gaz.	835	» 5	» »	Canal de Suez.	497 50	» »	» »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	252 50	» »	» »	Société Immobilière, j. janv.	60	13 75	» »				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830	» 5	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	215	» 2 50	» »				

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LOURS.

Les créanciers de la faillite du sieur Maximilien Lours, tenant à Saumur le restaurant militaire dit Mess, sont invités à se présenter, le vendredi 29 janvier 1875, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite, et de donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le commis-greffier assermenté, (40) L. BONNEAU.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

Qui aura lieu au pont de Saint-Just-sur-Dive (Maine-et-Loire),

Le dimanche 7 février 1875, à midi.

560 GROS PIEDS DE PEUPLIERS

EN ONZE LOTS,

Sis sur le canal de la Dive, entre Bafou et le pont de Saint-Just-sur-Dive, canton de Montreuil-Bellay.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,

MAISON

Rue d'Orléans,

Anciennement occupée par M. Milou, libraire.

S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875,

UNE MAISON, située ville de Doué, place de l'Hôtel-de-Ville, servant au commerce d'épicerie et parfaitement achalandée.

Elle est occupée actuellement par M. Buffard, marchand épicière.

UNE AUTRE PETITE MAISON, servant d'entrepôt pour le même commerce.

S'adresser à M. GRELLEPOIS-CAMICHON, négociant à Doué. (625)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES DEUX PARCELLES DE TERRE

Ci-après désignées.

Situées commune de Distré.

1^o Cinq ares 50 centiares de terre, au lieu dit sur le Douet, commune de Distré, joignant MM. Robert, Chaillou, Fremou et un chemin.

2^o Onze ares de terre, à prendre au couchant d'un plus grand morceau, au Champmeaux, joignant la veuve Prieur, Fremou et un chemin.

Facilités de paiement.

Jouissance de suite.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

VENTE DE MEUBLES

A L'ENCAN,

Après le décès de M. Auguste Rattier, mécanicien et aubergiste à Bourgueil,

Par le ministère de M^e Fleuriau, le dimanche 24 janvier 1875, à midi, et jours suivants, dans une maison sise place Hublin, ville de Bourgueil, appelée l'hôtel de la Boule-d'Or.

ON VENDRA : Mobilier d'hôtel, treize lits, couvertures, draps, tables, linge, chaises, boules ferrées, vins en barriques et en bouteilles, liqueurs, eau-de-vie, charrettes, voitures, cheval, matériel d'atelier de mécanicien, fer et cuivre travaillés, outils et autres bons objets.

Au comptant et dix pour cent en sus.

S'adresser audit M^e FLEURIAU.

Librairie E. Milou, rue d'Orléans, 46.

A LOUER PRÉSENTEMENT

APPARTEMENT COMPLET

Au deuxième étage.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A VENDRE TRÈS-BEAU PLANT

DE CHEVELUS ROUGES.

S'adresser à M. CHARBONNEAU-BALLET, rue de Bordeaux, 17.

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

Les créanciers de M. LIMIERS, négociant à Saumur, sont invités à remettre à M. G. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur, avant le 1^{er} février 1875, pour dernier délai, la note détaillée de ce qui leur est dû. (18)

Avis aux Ferronniers et aux Cultivateurs.

UNE NOUVELLE BATTEUSE

pour la force de deux hommes, a été trouvée aussi pratique et utile que, pendant deux années,

Dix-huit mille (18,000) pièces

ONT ÉTÉ VENDUES.

Prix : Francs 500, rendues franco à la frontière française.

Aux négociants, grande remise sur les prix.

S'adresser à MAURICE WRIL jeune, à Vienne, Franzensbrückenstrasse, 13.

On cherche des représentants.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR,

Rue de Fenet, maison Alleaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailer toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, à Saumur.

Il n'est pas vrai, comme certaines personnes en répandent le bruit, que M. BIZERAY ait vendu sa maison de commerce, et il s'empresse d'en prévenir sa clientèle, en lui annonçant un nouvel assortiment de confections et d'étoffes de soie riches, pour toilettes de soirées et de visites de l'an. (7)

LE NORD

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie, la Foudre, l'Explosion du gaz et des Appareils à vapeur,

Autorisée par ordonnance du 24 février 1840.

Siège : 4, rue Le Peletier, Paris.

Garanties : SEIZE MILLIONS.

Trente-cinq ans d'existence.

Représentée à Saumur par M. VERBET, 20, quai de Limoges, 20.

OUVRAGE INDISPENSABLE

A MM. les Charpentiers, Charrons, Menuisiers, Ebénistes, Tourneurs, Treillageurs, Marchands de bois, Propriétaires, Entrepreneurs, etc., etc.

ET TRÈS-UTILE

A MM. les Gardes-forestiers, Gardes-d'octroi, ainsi qu'à toutes les personnes qui achètent, vendent ou font mesurer des bois ronds ou équarris.

TRAITÉ DE CUBAGE

DES BOIS RONDs ET ÉQUARRIS

Renfermant les diverses formules en usage pour obtenir le volume réel d'un arbre en grume, et donnant la manière de cuber les bois selon les divers modes, avec des tarifs au volume réel, au 1/4 de la circonférence moyenne sans déduction, et au 5^{me} déduit. Cet ouvrage renferme, en outre, la manière de mesurer les planches et les bois de chauffage.

Par M. MONTAUDRY,

Brigadier sédentaire des forêts à Toulouse.

SIXIÈME ÉDITION.

Prix : 1 fr. 25 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.